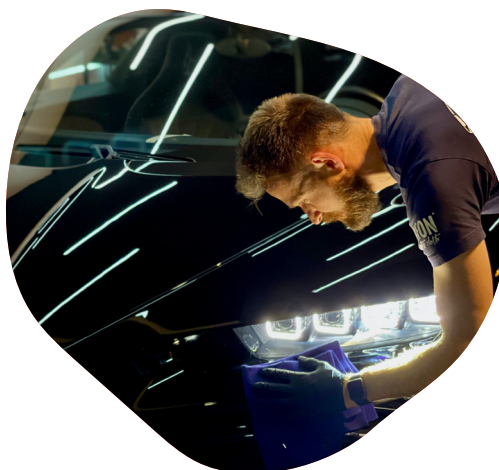


Restitution du véhicule

À échéance du contrat de leasing, tous les véhicules de GOWAGO AG sont évalués par les collaborateurs qualifiés de Galliker Service AG. Cette évaluation permet de faire la distinction entre une usure acceptable et des dommages inacceptables sur le véhicule. Vous trouverez dans ce guide les critères d'évaluation illustrés par des photos ainsi qu'une liste de contrôle qui vous aidera à assurer une restitution sans problème et sans frais supplémentaires imprévus.



Dommmages acceptables

Traces d'utilisation normale en fonction de l'âge et du kilométrage du véhicule, qui n'affectent pas la perception visuelle globale du véhicule. Aucun frais n'est appliqué pour ce type de dommages.



Dommmages inacceptables

Dommmages qui, en raison d'une usure supérieure à la moyenne, nuisent à l'aspect général du véhicule et/ou ont des conséquences techniques. Les frais de réparation seront calculés.

Auto-évaluation avant la restitution

En procédant à une **auto-évaluation** quelques mois avant la restitution du véhicule, vous pourrez réparer les dommages éventuels en profitant de l'assurance incluse dans votre pack All-in-one. Ou, si vous n'avez pas de pack All-in-one, agissez par l'intermédiaire de votre compagnie d'assurance et bénéficiez d'un avantage financier sur les réparations à effectuer.

Nous contacter

Nous sommes disponibles de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

✉ all-in-one@gowago.ch | ☎ +41 43 588 25 15

🔗 gowago.ch/all-in-one

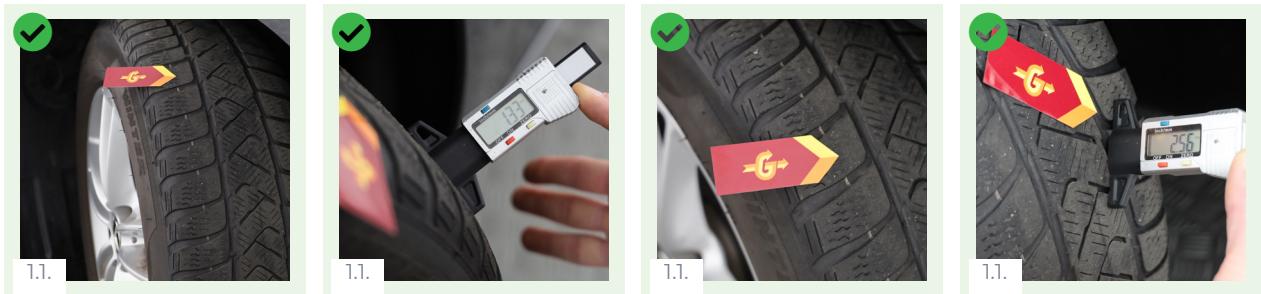


Visiter mes services

Les pages suivantes, illustrées de photos, vous permettront d'évaluer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, puis de procéder à votre auto-évaluation.

L'auto-évaluation est utile si elle est effectuée suffisamment à l'avance et avant de restituer le véhicule. En cas de questions ou de besoin d'assistance, votre conseiller clientèle sera en mesure de vous conseiller sur la meilleure approche à suivre.

1. Pneus



Acceptable

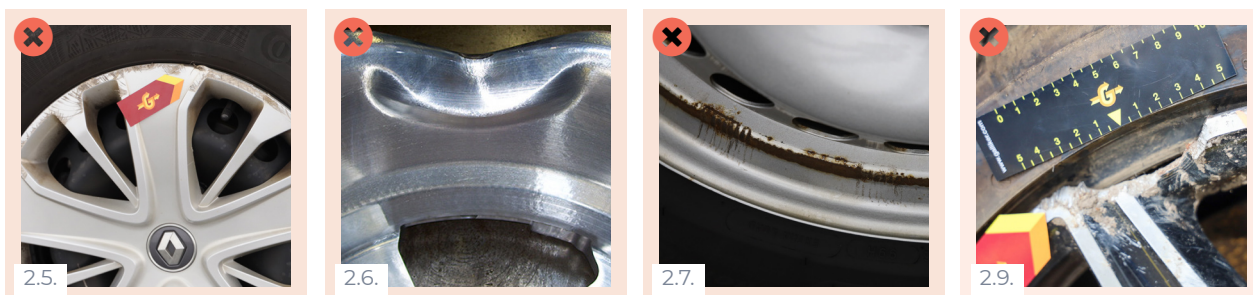
1.1. Profondeur minimale de la bande de roulement 2 mm (1,6 mm minimum légal). Cette règle s'applique que le véhicule soit équipé de pneus d'été, de pneus d'hiver ou de pneus toutes saisons au moment de la restitution.

2. Jantes



Acceptable

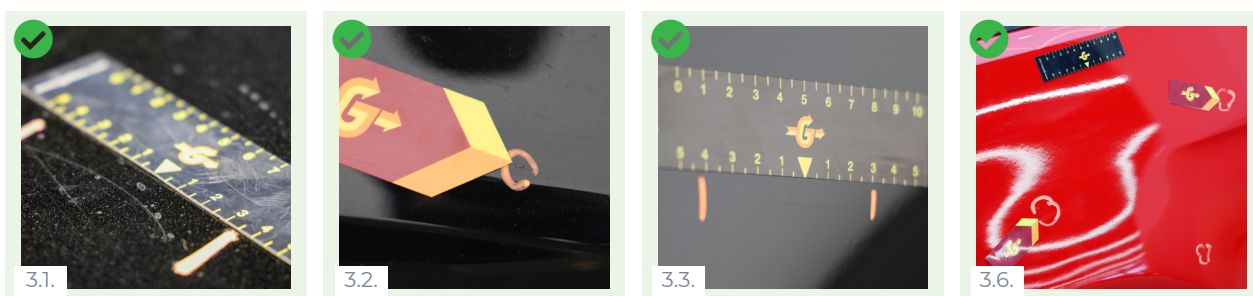
- 2.1. Enjoliveurs présentant de légères rayures ou éraflures sans rupture (jusqu'à max. 2 cm)
- 2.2. Jantes en acier intactes présentant de légers signes de rouille
- 2.3. Jantes en aluminium intactes dont la peinture est légèrement endommagée (jusqu'à 2 cm au maximum)
- 2.4. Deux dommages légers au maximum par jante



Inacceptable

- 2.5. Enjoliveurs détériorés
- 2.6. Jantes ou rebord de jante en acier déformées
- 2.7. Jantes en aluminium fortement abrasées
- 2.8. Jantes en aluminium présentant des éclats ou des déformations
- 2.9. Pièces manquantes (pour les jantes en plusieurs parties)

3. Peinture



Acceptable

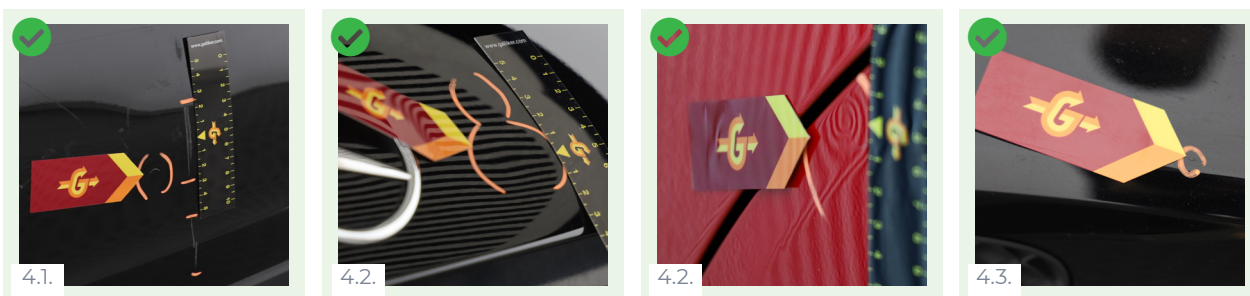
- 3.1. Tout dommage de peinture pouvant être éliminé par polissage et ne nécessitant pas de peinture
- 3.2. Dommages causés par des éclats de pierre dans la zone avant (densité d'éclats de pierre < 3 éclats de pierre par cm² ou un maximum de 10 éclats de pierre par composant)
- 3.3. Légères rayures dans la zone des poignées de porte
- 3.4. Légères abrasions de la peinture sur les bords des portes et sur le pare-chocs
- 3.5. Altérations de la peinture (par exemple, fines rayures après de fréquents passages en station de lavage)
- 3.6. Taches mates dans la peinture



Inacceptable

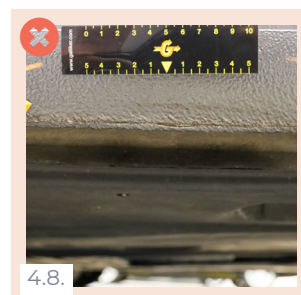
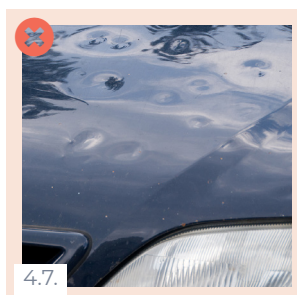
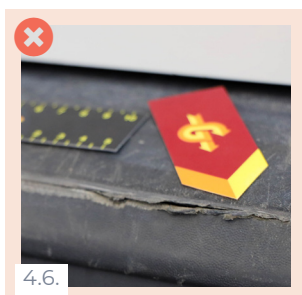
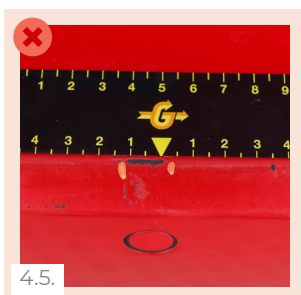
- 3.7. Rayures qui ne peuvent pas être enlevées par polissage et qui nécessitent une peinture
- 3.8. Dommages causés à la peinture par des substances caustiques (diluant, acide de batterie, résine d'arbre, fientes d'oiseaux, etc.)
- 3.9. Taches de rouille / pellicule de rouille
- 3.10. Traces d'autocollants et de films de lettrage
- 3.11. Différences de couleur dues à des réparations non professionnelles

4. Carrosserie



Acceptable

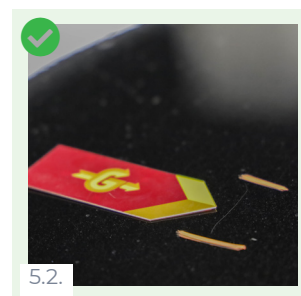
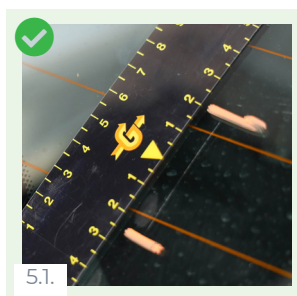
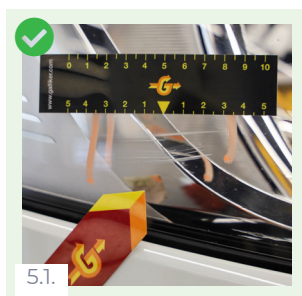
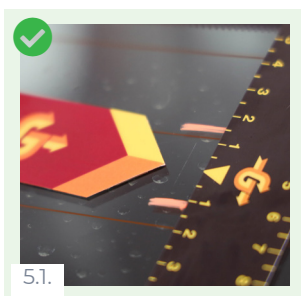
- 4.1. Un maximum de 2 bosses par partie de carrosserie, qui ne sont pas supérieures à 2 cm
- 4.2. Les bosses ne doivent pas traverser la couche de peinture (c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas être écaillées)
- 4.3. Dommages qui ne compromettent pas la sécurité routière du véhicule



Inacceptable

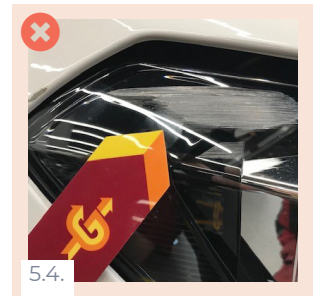
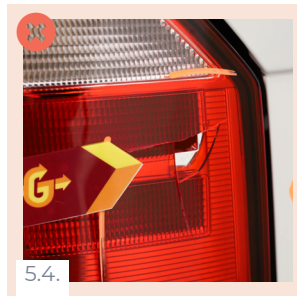
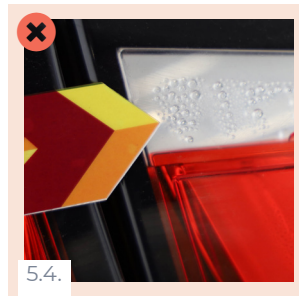
- 4.4. Bosses d'un diamètre supérieur à 20 mm (> pièce d'un Franc)
- 4.5. Éclats de peinture
- 4.6. Barres de pare-chocs, becquet, calandres, etc. fissurés, écrasés ou cassés
- 4.7. Dommages dus à la grêle
- 4.8. Dommages accidentels non réparés (par exemple, pare-chocs fissuré)

5. Vitres et phares



Acceptable

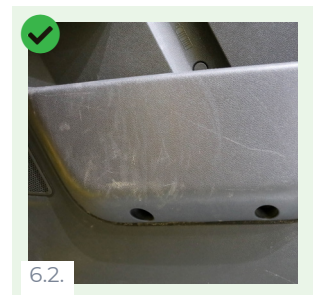
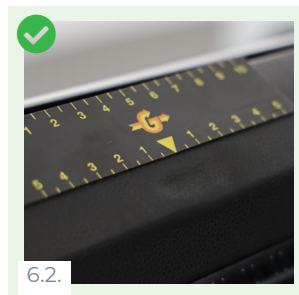
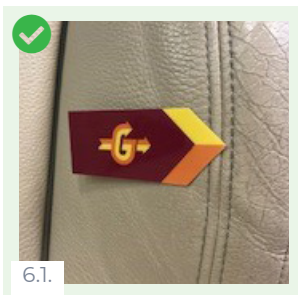
- 5.1. Dommages sur les vitres ou les phares qui ne compromettent pas la sécurité routière du véhicule - par exemple, éclats de pierre dans les phares qui n'ont pas entraîné de cassures ou de fissures dans la lentille
- 5.2. Quelques éclats de pierre sur le pare-brise qui n'affectent pas la visibilité du conducteur



Inacceptable

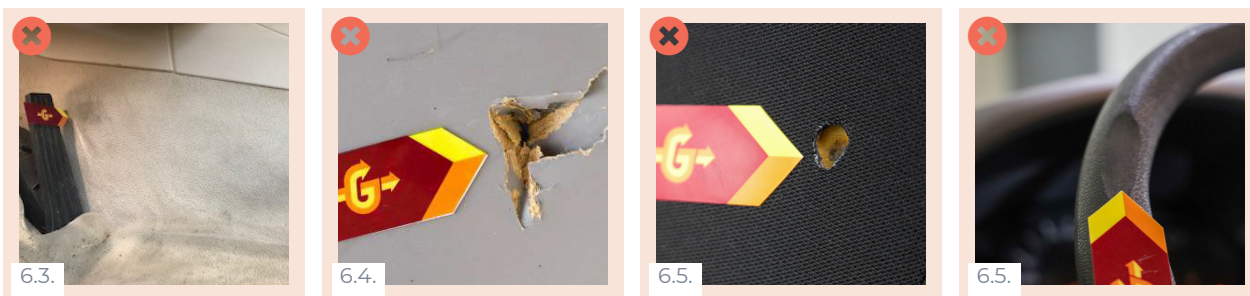
- 5.3. Dommages nuisant à la sécurité routière (par exemple, éclats de pierre sur le pare-brise qui ont endommagé la couche de verre ou qui, en raison de leur nombre ou de leur taille, gênent la vue du conducteur)
- 5.4. Les fissures et les impacts, indépendamment de leur taille, ont entraîné la rupture des phares, des phares auxiliaires et des feux
- 5.5. Les impacts sur ou dans le pare-brise, que l'office de la circulation doit vérifier, ne seront pas acceptés

6. Intérieur / coffre



Acceptable

- 6.1. Changements de couleur à l'intérieur / dans le coffre (par exemple, décoloration due à la lumière du soleil) et liés à l'usure. Abrasion du revêtement et des pièces de garniture (par exemple, abrasion du rembourrage du siège côté conducteur).
- 6.2. Signes d'usure sur les sièges, les bords des sièges, les panneaux latéraux des sièges et les revêtements.



Inacceptable

- 6.3. Salissures et dommages (par exemple, trous de brûlure, déchirures, coupures, coutures déchirées, développement d'odeurs)
- 6.4. Sellerie, tapis, panneaux intérieurs très sales
- 6.5. Trous sur les accessoires ou dans la zone latérale à partir de la position du conducteur

7. Installations et modifications

Acceptable

- 7.1. Les modifications qui peuvent être retirées sans laisser de traces ou qui ne laissent que des traces minimales (comme les housses de siège amovibles)

Inacceptable

- 7.2. Les modifications qui ne peuvent être retirées sans laisser de traces évidentes. (tels que les trous de forage, les trous d'antenne)

8. Mécanique

Acceptable

- 8.1. Signes d'usure des pièces mécaniques qui n'affectent pas la sécurité routière et le bon état de marche du véhicule

Inacceptable

- 8.2. Signes d'usure qui compromettent la sécurité routière du véhicule

9. Accessoires du véhicule

L'absence d'éléments d'équipement et d'équipements qui étaient inclus à la livraison (par exemple, clés, CD de navigation, carte de code radio, contenu de la trousse de premiers secours, carte SD, stores, tablette, câble de recharge haute tension, etc.

10. Excess mileage

Lors de la restitution d'une voiture, veuillez vérifier la limite de kilométrage convenue lors de la conclusion du contrat. Si la voiture dépasse la limite de kilométrage convenue, des frais de dépassement kilométrique s'appliqueront et vous serez tenu de les couvrir. Le coût de chaque kilomètre supplémentaire au-delà de la limite convenue peut être estimé en contactant notre service clientèle.